Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260917-DEL2026_06_06-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Vendredi 4 septembre 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 14 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatorze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, MEUNIER Martine, QUEGUINER Yannick, BROCKAERT Martine, FLEURY Bernard, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
LE BRIS Gaëlle donne pouvoir à GUILLOU Anne-Hélène,
ADAM Dimitri donne pouvoir à BERTINOTTI Dominique,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien,
ARNAUD-STROJNY Karine donne pouvoir à MECHLING Yohann

Secrétaire de séance : Julien SILVERT.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de procurations	4

DEL2026-06-06
Objet : tarifs 2026 de location aux associations extérieures et montant des pénalités de dégradation, perte ou vol de matériel des services techniques

Madame La Maire propose de fixer les tarifs suivants concernant la location aux associations extérieures ainsi que les pénalités de dégradation, perte ou vol du matériel des services techniques :

Prêt de matériel	Prix TTC (neuf)	Location à la journée	Pénalité
Projecteur	100 €	10 €	30 €
Groupe électrique	600 €	20 €	150 €
Rallonge électrique 220 V	200 €	10 €	35 €
Rallonge électrique 380V	1000 €		200 €
Barrière	31 €	5 €	25 €
Cône de chantier	11 €	5 €	10 €
Panneau « danger fête locale »	100 €	10 €	35 €
Panneau « travailleur »	40 €	10 €	35 €
Panneau « danger »	40 €	10 €	35 €
Panneau « déviation »	160 €	10 €	35 €
Panneau « route barrée »	60 €	10 €	35 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260917-DEL2026_06_06-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de location à la journée aux associations extérieures et le montant des pénalités en cas de dégradation, perte ou vol du matériel des services techniques

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

